

Réunion du conseil d'administration

Le 20 juin 2024 à 12 h 15
Salle de réunion au 6^e étage du
333, Broadway à Winnipeg (Manitoba)

Présents :

Colin S. Robinson, président du conseil d'administration
Cathy Skinner, présidente et première dirigeante par intérim (d'office)
Randal Smith Ranbir Dhillon
Jean-Guy Bourgeois Marc Lafond Sylvia Farley
Ron Koslowsky Chris Lorenc Yvette Milner

Constituant un quorum du conseil d'administration en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*.

Également présentes :

Heather Baete, secrétaire générale par intérim
Candace Crossland, liaison avec le bureau de la première dirigeante

Présente pour certains points à l'ordre du jour :

Golnaz Elahi, responsable de la sécurité de l'information de la WCB

Absence :

Glenn Hildebrand, administrateur

Ouverture

Le président a ouvert la réunion à 12 h 15. L'ordre du jour tel que remis aux participants a été confirmé.

L'absence de Glenn Hildebrand a été notée.

Le président a souligné qu'il s'agissait de la dernière réunion de Sylvia Farley avant sa retraite.

Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit déclaré n'a été déclaré.

Procès-verbal de la réunion précédente

Le président a présenté le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 2024.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 2024, tel que modifié, soit confirmé comme compte rendu raisonnable.

Le président a présenté le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 2024.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 2024, tel que modifié, soit confirmé comme compte rendu raisonnable.

Suivi de la réunion précédente

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Points nécessitant une décision

Recommandations de financement du programme PRIMT 2024

(Ordonnance de la WCB n° 25/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Il a souligné que lors de l'examen précédent de ce projet, le comité avait convenu qu'il présentait un certain intérêt, mais qu'il nécessitait des travaux plus poussés. SAIN et SAUF au travail Manitoba a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du PSPI en santé pour répondre aux préoccupations.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve le financement dans le cadre du PRIMT 2024 pour le projet d'intégration des données en santé – Association manitobaine pour la sécurité des soins de santé (142 364 \$).

Politique 22.20, *Conformité et mise en application*

(Ordonnance de la WCB n° 26/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Il a indiqué que la politique révisée modifie la procédure de révision et d'appel dans les cas où les mêmes faits entraînent deux sanctions administratives distinctes, dont l'une devant faire l'objet d'un appel direct devant la Commission d'appel. En pareil cas, les deux sanctions administratives peuvent faire l'objet d'un appel direct devant la Commission d'appel.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la politique révisée 22.20, *Conformité et mise en application*, telle que modifiée, à compter de maintenant.

Abrogation de quatre politiques sur les soins de santé et révision de la politique 44.120.10, *Aide médicale*

(Ordonnance de la WCB n° 27/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Il a souligné que, dans le cadre d'un examen complet de l'ensemble des politiques sur les soins de santé de la WCB, quatre politiques avaient été identifiées en vue de leur abrogation. Les principes considérés dans deux de ces politiques relèvent actuellement des dispositions de la politique sur *l'aide médicale*. Les principes considérés dans les deux autres politiques abrogées ont été intégrés, par l'entremise de deux nouvelles annexes, à la politique sur *l'aide médicale*.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration :

- Abroge les politiques suivantes :
 - Politique 42.10.10, *Interventions chirurgicales non urgentes*;
 - Politique 42.20.20, *Renvois hors province pour des examens cliniques*
 - Politique 42.20.30, *Rapports médicaux*;
 - Politique 42.20.40, *Dispositifs de neuro-amélioration* et,
- Approuve la politique révisée 44.120.10, *Aide médicale*.

Toutes ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Politique 22.70.30, Responsabilités des employeurs en matière de déclaration des réclamations

(Ordonnance de la WCB n° 28/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance.

Le conseil d'administration a discuté des modifications apportées à la politique. On continuait de craindre que les petits employeurs ne puissent pas connaître leurs responsabilités et se voient potentiellement imposer des amendes. L'administration a examiné le processus pour faire passer une infraction à l'étape de la pénalité et a souligné qu'une formation est toujours offerte aux employeurs pour les aider à respecter leurs obligations.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la politique révisée 22.70.30, *Responsabilité des employeurs en matière de déclaration des réclamations*, avec une date d'entrée en vigueur du 1^{er} juillet 2024, et qu'il abroge la politique actuelle 22.70.30, *Responsabilité des employeurs en matière de déclaration des réclamations*.

Modification du Règlement sur les maladies professionnelles

(Ordonnance de la WCB n° 29/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance.

Il a indiqué que la WCB travaillait avec diverses parties à identifier d'autres maladies professionnelles qui pourraient être inscrites au tableau.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la modification du Règlement sur les maladies professionnelles, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Nomination d'un représentant des travailleurs

(Ordonnance de la WCB n° 30/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration recommande que Marie Buchan soit recommandée pour le poste vacant au sein du groupe représentant les travailleurs.

Nouvelle nomination d'un membre externe au comité de placement

(Ordonnance de la WCB n° 31/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de placement.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la nouvelle nomination de Nestor Theodorou à titre de membre externe du comité de placement pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 décembre 2028.

Examen de la politique de financement du régime de retraite

(Ordonnance de la WCB n° 32/24)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité des finances.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve des modifications mineures à la politique de financement du régime de retraite.

Le conseil d'administration a suggéré qu'une présentation sur la composition et les objectifs du portefeuille de placement serait utile.

Présentation à titre de renseignement :

Cybersécurité

La responsable de la sécurité de l'information de la WCB s'est jointe à la réunion. Elle a partagé des renseignements sur le contexte actuel des cybermenaces au Canada et sur les efforts d'atténuation déployés pour sécuriser le système.

Le conseil d'administration a reçu la présentation à titre de renseignement.

La responsable de la sécurité de l'information a ensuite quitté la réunion.

Rapports des comités

Le conseil d'administration a reçu les rapports des comités suivants à titre de

renseignement : Réunion du comité de gouvernance – Le 7 mai 2024
Réunion du comité de vérification – Le 15 mai 2024
Réunion du comité de gouvernance – Le 22 mai 2024
Réunion du comité de vérification – Le 30 mai 2024
Réunion du comité de la gestion de l'incapacité – Annulée
Réunion du comité de placement – Le 6 juin 2024
Réunion du comité des finances – Le 6 juin 2024

Rapport de l'administration

La présidente et première dirigeante par intérim a signalé une tendance à la hausse du nombre de dossiers transférés du Service des réclamations à court terme à celui de la gestion des cas. Une analyse a révélé les nombreuses raisons qui expliquent cette tendance. Diverses stratégies d'atténuation sont en cours de mise en œuvre.

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Rapport de la secrétaire générale

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Plan de travail du conseil d'administration

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Sylvia Farley : Le conseil d'administration a réservé un adieu chaleureux à Sylvia à l'occasion de son départ du conseil d'administration.

Questions diverses

Aucune autre question

Discussion à huis clos

Le conseil d'administration a levé la séance pour se rencontrer à huis clos.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 14 h 43.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 3 octobre 2024. Une réunion du conseil d'administration est prévue de 10 h à midi, suivie d'une mise à jour stratégique de midi à 16 h.